

ASSOCIATION GERSOISE PETITE ENFANCE

REÇU au bureau des élections
et de la réglementation

STATUTS

Le 30 MARS 2010

PREFECTURE DU GERS

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

ASSOCIATION GERSOISE PETITE ENFANCE

Article 2

Cette association a pour buts:

- Fonder un pôle de réflexion, formation, recherche sur la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité,
- Promouvoir un lieu d'accueil et de rencontre enfants/parents (LAEP), afin de prévenir les difficultés de communication intra - familiale et de socialisation, en référence à l'éthique des maisons vertes de Françoise DOLTO.

Article 3

Le siège social est fixé au 14, rue Pablo Picasso, 32000 AUCH. Téléphone: 05.62.63.42.29.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4

L'association se compose de

- membres fondateurs
 - M.Pierre MILLET, psychologue
 - Mme Gilberte CELLIER, psychologue
 - Mme Catherine PUGNET, psychologue
 - Dr. Rodolphe SNAPIR, psychiatre.
- membres d'honneur
- membres bienfaiteurs: sont membres bienfaiteurs ceux qui versent une cotisation supérieure à l'adhésion simple
- membres adhérents : sont membres adhérents ceux qui se sont acquittés de leur cotisation :
 - actifs: accueillants, formateurs et participants administratifs
 - bénéficiaires et sympathisants (voix consultative)

Article 5 - Admission

Un règlement intérieur déterminera les conditions d'admission et de radiation

Article 6

Les ressources de l'association comprennent :

1. les cotisations des adhérents,
2. les subventions et les dons,
3. les dons des bénévoles de l'association, suite à un abandon de leurs frais engagés dans le cadre de leur activité, conformément à l'article 200 du Code général des impôts.

Siège social : 14, rue Pablo Picasso – 32000 AUCH. tél. : 05 62 63 42 29